

Règlement Général sur la Protection des Données

+ de droits pour vos données !

Pour vous servir, la ville peut collecter vos données personnelles. Savez-vous qu'elle a des devoirs, et vous, des droits ? Explication !

Nous avons des devoirs...



La mairie de Fontenay-sous-Bois est susceptible de collecter vos données personnelles afin de les traiter pour poursuivre des finalités légitimes. Nous ne collectons que les données nécessaires.

Nous assurons la sécurité physique et informatique des données que vous nous confiez.



Nous conservons vos données uniquement le temps nécessaire pour les finalités poursuivies et selon les durées conformes à la réglementation en vigueur.



... vous avez des droits.



Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données vous concernant, ainsi que d'autres droits prévus par le RGPD.

Vous pouvez exercer ces droits en adressant votre demande au délégué à la protection des données ou DPO*.

* dpo@fontenay-sous-bois.fr



En cas de réclamation sur la gestion de vos données personnelles, vous pouvez contacter la CNIL.



Pour en savoir plus, vous pouvez vous reporter à notre Politique de gestion des données personnelles figurant sur le site web de la ville fontenay.fr

Le RGPD, qu'est-ce que c'est ?

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne. Il est applicable depuis le 25 mai 2018. Ses principaux objectifs sont d'accroître la protection des personnes concernées par un traitement de leurs données à caractère personnel et la responsabilisation des acteurs de ce traitement. L'augmentation du pouvoir des autorités de contrôle contribue également à la bonne application des règles ainsi posées.